



## Questions administratives et financières

### Rapport du vérificateur intérieur des comptes

#### MANDAT

1. Le rapport annuel du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance pour 2001 est transmis ci-après, à titre d'information, à l'Assemblée de la Santé.
2. La Règle XII des Règles de Gestion financière – Vérification intérieure – définit le mandat du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance. Le paragraphe 112.3 e) de la Règle XII prévoit que le Bureau soumet chaque année un rapport succinct sur ses activités au Directeur général, y compris leur orientation et leur portée, ainsi que sur les progrès de la mise en oeuvre des recommandations. Les Règles de Gestion financière prévoient aussi que ce rapport est soumis à l'Assemblée de la Santé, en même temps que les observations jugées nécessaires.
3. Le Bureau examine et évalue la façon dont les activités sont exécutées à tous les niveaux de l'Organisation en procédant à des vérifications intérieures des comptes, des inspections et des enquêtes. Son but est de garantir dans une mesure raisonnable que les activités ont aidé à atteindre les buts et les objectifs de l'Organisation en l'absence d'irrégularités significatives. Pour ce faire, le Bureau examine et évalue plus particulièrement les contrôles comptables, administratifs et gestionnaires ; il évalue l'utilisation responsable, rationnelle et économique des ressources de l'Organisation ; il vérifie le niveau de conformité avec les politiques, les plans et les procédures en vigueur ; il détermine la mesure dans laquelle les biens sont comptabilisés et protégés contre la perte ; il évalue les mesures prises pour prévenir la fraude, le gaspillage et les actes illicites ; et il s'assure de la fiabilité des informations financières et gestionnaires.
4. Le Bureau est habilité à accéder sans restriction, librement et rapidement à tous les dossiers, biens, membres du personnel, opérations et fonctions de l'Organisation qui, selon lui, ont un rapport avec la question qu'il examine.

#### PRIORITES, PROCESSUS ET PRODUITS

5. Pour mener à bien ses activités, le Bureau continue de s'appuyer essentiellement sur la structure organique et les fonctions professionnelles correspondantes, en même temps que sur un processus d'évaluation des risques incluant des facteurs tant objectifs que subjectifs. L'évaluation d'ensemble des risques par le Bureau l'a conduit à définir le plan de travail général suivant : a) bureaux régionaux ; b) bureaux des représentants de l'OMS ; c) programmes et fonctions du Siège ; d) systèmes

d'information ; e) enquêtes et surveillance. Une évaluation détaillée supplémentaire des risques a ensuite permis de cibler certains aspects à l'intérieur de chacun de ces grands domaines.

6. Dans chacun de ces grands domaines de travail, l'approche générale a consisté à examiner certains systèmes de contrôle opérationnels qui ont été conçus pour aider à atteindre les objectifs énoncés dans les plans d'action. A cette fin, l'examen a porté sur la rationalité, l'efficacité et le caractère économique des opérations ; la conformité avec les règles et les politiques ; et la fiabilité des informations applicables dans le domaine de travail particulier.

7. Le Bureau a examiné les processus administratif, financier et gestionnaire au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Il a notamment procédé à des examens ciblés de certains soldes de comptes et processus des services financiers du Siège. Dans les bureaux régionaux, l'examen a été concentré sur l'optimisation des ressources aux plans des activités programmatiques, du respect des procédures et du renforcement des contrôles internes. L'approche de l'optimisation des ressources a été appliquée également à certains programmes du Siège qui l'exigeaient. Dans les bureaux de pays, on s'est attaché plus spécialement à examiner la rationalité et l'efficacité des opérations pour la mise en oeuvre des programmes, comme indiqué dans le plan d'action. Le Bureau a désormais donné une forme concrète à un projet mondial en cours visant à examiner l'application de la stratégie institutionnelle au niveau des pays. Il a aussi tenu compte des demandes de l'administration l'invitant à examiner certains programmes ou activités au cours de l'année.

8. Le travail du Bureau a donné lieu à des recommandations qui ont été adressées à l'administration à différents niveaux de l'Organisation dans le but d'améliorer l'approche, la rationalité et l'efficacité gestionnaires et les optimiser ; d'accroître le caractère économique des opérations ; de respecter les règles et les politiques en vigueur ; d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des informations financières et gestionnaires ; et de prendre des mesures en cas de fraude ou de mauvaise gestion.

## **GESTION DU BUREAU**

9. Le Bureau compte huit postes de vérificateurs professionnels et un poste de directeur. Par tradition, deux vérificateurs demeurent basés à Washington pour vérifier les comptes du Bureau régional des Amériques et de l'OPS. Les personnels professionnels sont assistés de deux membres du personnel de la catégorie des services généraux, dont l'un est basé à Washington. Tous les postes ont été occupés tout au long de 2001.

10. Pour garantir une totale indépendance opérationnelle, le paragraphe 112.3 des Règles de Gestion financière stipule que le Bureau rend directement compte au Directeur général. La portée du travail du Bureau dans l'exercice de son activité n'a en rien été limitée.

11. Dans le cadre des efforts du Bureau pour améliorer le développement du personnel et entretenir sa base de compétences, les membres du personnel ont assisté à divers cours internes et suivi des programmes de formation à l'extérieur. La formation professionnelle continue par l'auto-apprentissage est aussi une composante majeure du développement professionnel du personnel.

12. Le Bureau entretient des contacts avec le Commissaire aux Comptes de l'Organisation. Comme les années précédentes, des consultations périodiques ont eu lieu au cours de l'année pour coordonner le travail de vérification et éviter tout double emploi et tout chevauchement dans la couverture géographique.

Le Bureau fournit systématiquement au Commissaire aux Comptes un exemplaire de tous les rapports de vérification intérieure des comptes et des autres documents pertinents qu'il publie.

## RESULTATS DES VERIFICATIONS EFFECTUEES EN 2001

13. Les résultats du travail de vérification effectué en 2001 montrent que, dans son ensemble, le système de contrôle intérieur de l'OMS continue de garantir dans une mesure raisonnable que, dans l'exercice normal de son activité, toute irrégularité significative dans la réalisation de ses objectifs serait prévenue ou dévoilée. Il convient en même temps de reconnaître que la philosophie de l'administration et le style de gestion ont évolué dans le sens d'une programmation nettement plus axée sur les résultats. Aussi faut-il prêter de plus en plus d'attention à la diffusion, dans toute l'Organisation, du concept de responsabilité. La responsabilité devrait être caractérisée par l'obtention des résultats souhaités d'une manière rationnelle, efficace et économique, dans le cadre des règles en vigueur à l'OMS. Elle reste une des priorités majeures du Bureau.

14. Les questions et les domaines majeurs nécessitant des améliorations qui ont été recensés au cours des contrôles effectués pendant l'année sont décrits ci-après, par grande catégorie du plan de travail. Les rapports exposent les domaines où se situent les problèmes et aucune observation n'est formulée lorsque les résultats des tests effectués révèlent que les contrôles sont adéquats et effectifs.

### Siège

15. **Voyages.** Il ressort d'une vérification au Siège concernant les voyages en mission que, dans l'ensemble, les contrôles visant à assurer le respect des politiques et des procédures établies étaient adéquats. Toutefois, de nouvelles améliorations pourraient être apportées pour réaliser un maximum d'économies et accentuer l'utilisation des voyages dans le sens des buts de l'Organisation. On peut encore réduire les dépenses liées aux voyages concernant le Siège en améliorant les réservations à l'avance et en utilisant davantage les tarifs économiques dans le cadre des tarifs négociés, surtout pour ce qui est des voyages des conseillers temporaires. L'unité des Voyages doit avoir une action plus stratégique et améliorer l'interaction avec ses partenaires. Elle doit obtenir, analyser et suivre régulièrement les informations sur les tarifs élevés et les raisons qui les justifient comparativement aux tarifs normaux qu'il est possible d'obtenir. Il convient aussi d'envisager la possibilité d'étendre les interfaces du système d'administration des voyages et des réunions.

16. **Initiative Pour un monde sans tabac.** La vérification a révélé qu'avec le passage au deuxième exercice biennal des activités du projet, des progrès ont été accomplis sur plusieurs points précis comme la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le renforcement des capacités nationales a continué d'être un point faible, en raison en particulier du financement insuffisant du projet. Afin de réaliser les objectifs indiqués, des améliorations peuvent être apportées à l'efficacité et à l'efficacé des activités de l'initiative par l'intégration du programme stratégique accompagnée d'un système de surveillance et d'examen de l'ensemble du programme. Le projet doit mettre au point une carte stratégique indiquant l'orientation, les rôles et les responsabilités des principaux domaines d'activité et des autres parties prenantes afin d'améliorer l'intégration. Il doit aussi formuler un plan d'appels de fonds stratégique et à moyen terme et adopter un système de surveillance des activités au niveau de l'ensemble du programme.

17. **Comité d'examen des contrats.** Une vérification du Comité d'examen des contrats au Siège a conclu que l'efficacité et le fonctionnement actuel devaient être améliorés. L'administration générale au Siège doit rationaliser le champ, la fonction et la composition du Comité d'examen des contrats en

prescrivant des objectifs et un mandat pour le Comité, en consolidant les différentes séries de comités en un seul organe, en établissant un dépôt central pour les travaux du Comité et en réorganisant sa composition conformément au mandat établi.

18. **Achats de produits pharmaceutiques.** L'Organisation doit renforcer le système effectif d'assurance de la qualité, et le système d'appel d'offres et de présélection doit être amélioré. Le Service des Achats doit appliquer le système de certification de l'OMS et obtenir des certificats de lot pertinents : c'est là une question de principe. Il doit aussi mettre au point des procédures pour la notification des défauts concernant les produits et les tests de qualité sur les échantillons et tirer le maximum de la concurrence entre les fournisseurs. Enfin, il doit aussi dresser une liste des médicaments essentiels aux fins de ses propres achats sur la base de la liste modèle OMS des médicaments essentiels.

19. **Chevauchement de contrats d'engagement.** Les résultats de la vérification ont montré que certains membres du personnel à court terme de l'OMS ont également conclu des accords pour l'exécution de travaux avec l'Organisation couvrant la période pendant laquelle ils sont déjà sous contrat. Les règles actuelles ne précisent pas les restrictions applicables aux contrats multiples de façon assez claire. Des systèmes informatisés interconnectés permettant de détecter ces cas ne sont pas en place et, bien que l'information soit disponible à partir de sources distinctes, des recoupements sont rarement effectués. Cette lacune doit être comblée.

## **Bureaux régionaux**

20. **Exécution des programmes** (Bureau régional de l'Asie du Sud-Est). Des carences ont été constatées dans l'exécution des programmes, par exemple : a) des activités ont été reprogrammées en cas d'absence de corrélation entre les activités ancienne et nouvelle et leur effet sur les résultats escomptés ; b) la situation concernant la capacité d'utiliser pleinement les ressources allouées a été affectée par la capacité d'absorption des partenaires et par des inexactitudes dans la fixation des coûts des activités ; c) il n'apparaissait pas toujours que le partenaire choisi pour l'exécution était le plus économique ou le plus approprié. Le Bureau régional doit prendre des mesures pour renforcer l'exécution des programmes.

21. **Fonctions financières** (Bureau régional des Amériques). Un examen des contrôles internes concernant certaines des fonctions financières a révélé : a) la nécessité d'une attribution plus claire de l'autorité et des responsabilités aux unités administratives ; b) la nécessité de disposer de preuves plus tangibles de la délégation d'autorité ; c) que, dans certains cas, des engagements ont été pris et des paiements effectués sans reposer sur un contrat signé ; d) la nécessité d'une meilleure procédure d'examen des engagements non réglés ; e) la nécessité d'une meilleure évaluation des coûts concernant les dépenses liées aux cours et séminaires ; f) qu'à la suite de l'utilisation d'autorisations globales, il était difficile de déterminer les paiements individuels qui sont conformes aux conditions établies. Le Bureau régional doit assurer le respect des recommandations issues des contrôles.

22. **Subventions pour couvrir les dépenses locales** (Bureau régional de l'Afrique). L'efficacité du système de contrôle interne concernant les dépenses liées aux journées de vaccination nationales doit être améliorée, car a) des engagements ont été pris sans référence à un plan de travail ou à un budget spécifique ; b) lorsque des activités ont été menées, les rapports financiers n'ont pas été reçus à temps ou ont été incomplets ; c) il y a eu des cas où les dépenses dépassaient sensiblement le montant initialement autorisé ; d) les tâches étaient insuffisamment réparties entre le personnel d'appui. De même, pour les avances faites au gouvernement, il fallait améliorer le système de surveillance et la responsabilité comptable concernant les fonds. Le Bureau régional doit renforcer les contrôles de procédure afin d'améliorer la responsabilité comptable.

23. **Contrôle et enregistrement des dépenses** (Bureau régional de l'Afrique). Diverses améliorations doivent être apportées aux contrôles internes dans le domaine des dépenses sur le terrain. Des retards significatifs sont parfois constatés dans le traitement de certains comptes d'avance. Un meilleur suivi des dépenses non réglées s'impose et, en l'absence d'un système de surveillance, il n'existe aucune assurance raisonnable concernant la justification des montants avancés et la restitution des soldes non dépensés.

24. **Achats** (Bureau régional de l'Afrique ; Bureau régional de l'Asie du Sud-Est ; Bureau régional de l'Europe). Il a été constaté qu'on s'est écarté des normes établies et des pratiques habituelles en matière d'achats et il convient de remédier à ce problème.

25. **Contrôles financiers** (Centre international de Recherche sur le Cancer). Le contrôle des ventes des publications laisse à désirer et ne permet pas d'assurer de manière satisfaisante que les recettes sont portées au crédit des comptes bancaires. On suit rarement les procédures officielles d'appel d'offres, préférant procéder par négociation. Les contrôles doivent être améliorés.

### **Bureaux de pays et autres bureaux**

26. **Présence dans les pays** (bureaux de liaison en Europe). La vérification a révélé que le concept des bureaux de liaison est une stratégie viable pour la coopération avec les pays dans la Région européenne. Toutefois, les procédures doivent être améliorées aussi bien pour l'exécution des programmes que pour le renforcement des contrôles financiers sur les bureaux de liaison. La formule inadéquate du plan à moyen terme et la signature tardive des accords entraînent des retards dans l'exécution des programmes. Les responsabilités ne sont pas clairement réparties en ce qui concerne l'exécution des plans, et l'appui technique fourni par le Bureau régional de l'Europe aux bureaux de liaison est insuffisant dans certains cas. Les versements en espèces et l'utilisation des devises doivent être restreints et le contrôle des montants versés aux bureaux de liaison doit être renforcé. Les plans doivent être mis au point de manière définitive et conclus avant la fin de l'exercice, et les ressources nécessaires pour l'exécution doivent être clairement évaluées avec un ordre de priorité. Les rôles et les responsabilités du personnel du bureau de liaison doivent être clairement indiqués.

27. **Liens organiques** (Centre OMS pour le développement sanitaire, Kobe, Japon). La vérification a conclu que le lien entre le Centre et le Siège doit être amélioré. Cette situation découle principalement de la façon dont le Centre interprète ses obligations en matière de rapports à soumettre ainsi que de son statut concernant le lien organique avec le Siège sur des questions telles que l'autorité, les procédures, l'information et la communication.

28. **Gestion commune** (El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique). Le Bureau de terrain/frontière Etats-Unis-Mexique (un programme OMS/OPS) partage des locaux, des fonctions administratives et programmatiques avec une organisation non gouvernementale, la U.S.-Mexico Border Health Association. On a constaté que la gestion commune des opérations se traduit par des difficultés à concilier des priorités concurrentes. Ce problème existe autant pour les niveaux programmatiques les plus élevés que pour les opérations individuelles. Même si les aspects techniques des deux programmes semblent très efficaces, un effort s'impose pour dissocier les fonctions des deux bureaux.

29. **Contrôles de gestion** (Programme des Médicaments essentiels, Haïti). On a constaté plusieurs carences fondamentales au niveau des contrôles de gestion concernant les opérations du projet de distribution des médicaments essentiels. Le projet n'est pas une entité juridique et ne dispose ni d'un accord cadre, ni d'accords écrits avec la plupart des donateurs. Le système et les procédures comptables sont fragmentés et l'on ne tient pas compte de tous les coûts. Le contrôle inadéquat des stocks entraîne des

pertes dues au dépassement des dates de péremption ou à la dégradation des médicaments stockés. Le programme doit se doter d'un statut organique officiel et établir un système de comptabilité intégré ; il doit aussi renforcer la gestion des stocks.

30. **Application de la stratégie institutionnelle** (niveau mondial). Le Bureau poursuit un projet mondial pour évaluer la présence de l'OMS dans les pays dans le contexte de sa stratégie institutionnelle. La vérification consiste à identifier les principes de collaboration dans les pays et avec les pays comme indiqué dans la stratégie. Les résultats consolidés de cette vérification seront communiqués dans le prochain rapport annuel.

## **SURVEILLANCE**

31. Conformément à son mandat, aux termes duquel il est chargé de déterminer si les biens sont convenablement protégés de toute perte et d'évaluer les mesures prises pour éviter les fraudes, le gaspillage et les actes de malveillance, le Bureau mène les enquêtes nécessaires. Les résultats des enquêtes effectuées pendant l'année ont été communiqués au Directeur général, et le Bureau est chargé de suivre les dossiers. De par la nature de cette activité, le résultat des enquêtes doit rester confidentiel et les possibilités de recours doivent être respectées de façon à ne pas compromettre l'issue des procédures.

## **VERIFICATION CONCERNANT L'ONUSIDA**

32. Au cours de l'année écoulée, et en sa qualité de vérificateur intérieur des comptes de l'organisation hôte, le Bureau a procédé à une vérification du bureau du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA à New Delhi. Les résultats de celle-ci, assortis de recommandations, ont été communiqués au Directeur exécutif du Programme.

## **SUIVI ET MISE EN OEUVRE**

33. Le Bureau contrôle la mise en oeuvre de toutes ses recommandations et en vérifie l'application au cours de visites de vérification. En 2001, les recommandations faites ont été bien accueillies par la direction. Le Bureau est en général satisfait de la manière dont ont été reçues ses principales recommandations, mais il note un retard croissant dans la mise en oeuvre.

34. L'annexe au présent document indique la situation concernant les rapports publiés en 2001. On y a fait figurer des observations relatives à la clôture de la vérification en ce qui concerne les rapports publiés jusqu'à fin juillet 2001. Sauf indication contraire, toutes les questions concernant les rapports publiés en 2000 ou les années précédentes ont été réglées.

35. **Unités d'appui administratif.** A la suite des vérifications concernant les Unités d'appui administratif effectuées en 2000, toutes les unités sauf celle du Groupe Technologie de la santé et produits pharmaceutiques (HTP) ont répondu de manière satisfaisante aux recommandations formulées et il a été possible de clore la vérification par la suite. La vérification de l'Unité de HTP se poursuit, car il n'a pas encore été donné suite de manière satisfaisante à tous les points soulevés.

36. On a suivi les recommandations formulées en 2000 à l'occasion des vérifications afin d'évaluer leur mise en oeuvre. D'une manière générale, les Unités d'appui administratif ont effectué les contrôles conformément aux recommandations, mais la mise en oeuvre n'est pas satisfaisante dans le domaine du recrutement, de l'établissement des contrats et du versement des traitements du personnel à court terme. La situation restera à l'examen pendant la réorganisation des fonctions des unités.

37. **Internet et Intranet.** Un rapport prévu dans le plan de travail pour 1999 et portant sur les mécanismes de contrôle interne liés à l'utilisation par l'Organisation de l'Internet et de l'Intranet a été publié en février 2000. Plusieurs problèmes sérieux de sécurité ont été recensés et des mesures immédiates ont été prises pour éliminer tout risque opérationnel. D'autres questions ont été soulevées concernant la politique, les insuffisances qui subsistent et que l'on connaît, les problèmes qui surviennent entre les différents lieux d'affectation et d'autres préoccupations d'ordre stratégique. Bien que plusieurs recommandations précises aient été formulées, le rapport a clairement montré que des décisions et une orientation au niveau le plus élevé étaient nécessaires. La vérification n'est pas terminée.

38. **Programme pétrole contre nourriture pour l'Iraq.** Un rapport est paru en septembre 2000. L'examen des réponses reçues concernant les mesures prises à la suite de certaines des recommandations révèle que les points d'organisation ont été traités mais qu'une grande partie des points relatifs aux opérations – dotations en personnel, achats et surveillance – ne l'ont pas encore été. Il y a eu des discussions avec le nouveau Département Programme Iraq et le Bureau continuera de suivre l'évolution de la situation. La vérification n'est pas terminée.

39. **Bureau régional de l'Afrique.** La vérification effectuée en 2000 a révélé qu'un montant total d'environ US \$1,06 million concernant différents soldes de comptes devra peut-être être passé par profits et pertes si les fonds ne sont pas recouvrés. Aucun montant n'a été recouvré jusqu'ici et la liquidation définitive des différents postes reste en suspens. La vérification n'est pas terminée.

40. **Contrôles des Unités d'appui administratif – questions communes.** Un rapport de vérification résumé a fait ressortir des carences au niveau des contrôles dans les vérifications des unités effectuées en 2000, et les différentes unités ne peuvent y remédier de manière efficace chacune de leur côté. Le Bureau attend encore une première réponse au rapport. Il convient de noter que les modifications, apportées ou prévues, dans le groupe Administration ont pu retarder la réponse. La vérification n'est pas terminée.

## MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

41. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

## ANNEXE

## RAPPORTS DE VERIFICATION DE 2001 ET SITUATION

Bureau/objet	Date du rapport	Date de la clôture de la vérification	Observations
Comptes bancaires au Bureau régional des Amériques (OPS)	15 mars 2001	14 mai 2001	
Programme des Médicaments essentiels, Port-au-Prince, Haïti	21 mars 2001	30 mai 2001	
Sécurité des bâtiments au Siège	22 mars 2001	17 mai 2001	
Programme de Lutte contre l'Onchocercose/Programme africain de Lutte contre l'Onchocercose	30 mars 2001		Dans l'attente de la mise au point définitive d'un mémorandum d'accord entre le Programme africain de Lutte contre l'Onchocercose et le Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales au Siège.
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	14 mai 2001	17 octobre 2001	
Achats de produits pharmaceutiques	21 mai 2001		Dans l'attente d'une première réponse.
Chevauchements concernant les contrats d'engagement au Siège	1 <sup>er</sup> juin 2001		Dans l'attente d'une première réponse – une note de service expliquant la politique suivie est parue.
Bureau du représentant de l'OPS/OMS en Argentine	11 juin 2001	27 octobre 2001	
Comité d'examen des contrats au Siège	2 juillet 2001		Dans l'attente d'une première réponse.
Bureau régional de l'Europe	2 juillet 2001	10 décembre 2001	
Centre OMS pour le développement sanitaire, Kobe, Japon	6 juillet 2001		Dans l'attente d'une première réponse.
Bureaux de liaison de la Région européenne	10 juillet 2001	14 février 2002	
Conseil de collaboration concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement	13 juillet 2001	6 mars 2002	
Bureau du représentant de l'OPS/OMS à Panama	30 juillet 2001	4 octobre 2001	
Versements à titre gracieux, montants spéciaux, indemnités et créances irrécouvrables	13 septembre 2001	28 novembre 2001	



Bureau/objet	Date du rapport	Date de la clôture de la vérification	Observations
Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Nicaragua	14 septembre 2001		
Programme de Sécurité chimique	12 octobre 2001		
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	17 octobre 2001		
Assurance-maladie du personnel – Bureau régional des Amériques/OPS	16 octobre 2001	20 février 2002	
Compte pour les paiements de fin de contrat	23 octobre 2001	7 mars 2002	
Voyages (Siège)	14 novembre 2001		
Bureau régional des Amériques/OPS : programme des cartes d'achat	22 novembre 2001	20 février 2002	
Bureau régional de l'Afrique	26 novembre 2001		
Initiative Pour un monde sans tabac	14 décembre 2001	13 février 2002	
Bureau de terrain de l'OPS/frontière Etats-Unis-Mexique, El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique	14 décembre 2001		
Bureau du représentant de l'OPS/OMS à la Trinité-et-Tobago	5 décembre 2001		
Bureau régional des Amériques/OPS : contrôle des affectations de crédits, des engagements et des paiements	21 décembre 2001		
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA – Bureau en Inde	21 décembre 2001		
Centre international de Recherche sur le Cancer	11 janvier 2002		
Bureau du représentant de l'OPS/OMS en Jamaïque	31 janvier 2002		
Bureau régional de la Méditerranée orientale	22 février 2002		
Vérification des Unités d'appui administratif – suivi	1 <sup>er</sup> mars 2002		
Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies	20 février 2002	20 février 2002	